

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'une Assistance Médicale à la procréation (AMP) dans notre centre. Pour compléter votre dossier et être en conformité avec la loi qui encadre cette pratique, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants pour la consultation avec le biologiste.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter au 04.68.56.28.35 ou par mail à bmd-pma.perpignan@inovie.fr

Notre centre a mis en ligne un site d'information consultable à l'adresse suivante :
www.fiv66.com

Nous vous invitons d'ores et déjà à vous y rendre, vous y trouverez l'ensemble des pièces à télécharger qui vous seront utiles pour votre consultation avec le biologiste et tout au long de votre parcours.

PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

A envoyer par mail (format PDF) à : bmd-pma.perpignan@inovie.fr

Pour la consultation avec le biologiste, fournir les documents suivants pour chacun d'entre vous :

- 100 € frais de dossier (Moyens de paiement acceptés = Carte bleue, espèces, chèque)
- Photocopie de vos pièces d'identité
- Photocopie de sérologies datant de moins de 6 mois pour une 1^{ère} tentative et de moins d'un an pour les suivantes
- Photocopie de votre prise en charge à 100%
- Consentement unique – Biologie de la reproduction
- Attestation sur l'honneur de vie commune

En l'absence de ces pièces nous ne pourrions accéder à votre demande de prise en charge en AMP.